

Délibération n°17/2026

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 18/05/2026 à 9h30 s'est tenu les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 30/04/2026.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Absent(e)s : 102 représentants soit 122 voix

Participant(e)s à la réunion : 50 représentants soit 256 voix

Pouvoirs : 3 pouvoirs soit 4 voix

Nombre Total de voix : 260 voix

Membres présents :

1. Monsieur Benoit PAULET, représentant titulaire de la commune d'Auroux,
2. Monsieur Noël TIROLLE, représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
3. Monsieur Etienne VION, représentant suppléant de la commune de Barre-des-Cévennes,
4. Madame Corinne SAUVION, représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès,
5. Monsieur Gérald MENRAS, représentant titulaire de la commune de Bourg-sur-Colagne,
6. Monsieur Olivier TAURISSON, représentant titulaire de la commune de Brenoux,
7. Monsieur Benjamin MARNAT, représentant titulaire de la commune de Chanac,
8. Monsieur Francis DELOR, représentant titulaire de la commune du Chastel-Nouvel,
9. Monsieur Eric MENGUY, représentant titulaire de la commune de Chateauneuf-de-Randon,
10. Monsieur Philippe PIN, représentant titulaire de la commune du Cheylard-l'Evêque,
11. Monsieur Pierre BARGETON, représentant titulaire de la commune de Cubières ,
12. Monsieur Stéphane FAUCOMPRES, représentant titulaire de la commune d'Esclanèdes,
13. Monsieur Patrice MEYER, représentant titulaire de la commune de Florac-Trois-Rivières,
14. Monsieur Patrick ANDRÉ, représentant suppléant de la commune de Gabriac,
15. Monsieur Michel COMMANDRE, représentant titulaire de la commune de Gatuzières,
16. Monsieur Philippe DELFASSIAU, représentant titulaire de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse,
17. Monsieur Robert QUISSAC, représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
18. Monsieur Claude MALZAC, représentant titulaire de la commune de La Canourgue,
19. Monsieur Alain RAYNALDY, représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
20. Monsieur Alain SOULIER, représentant suppléant de la commune de Lajo,
21. Monsieur Richard DUTRULLE, représentant titulaire de la commune de Langogne,
22. Madame Jessica PAGES-CARTIGNY, représentante titulaire de la commune des Monts-Verts,
23. Madame Chloé PRIETO, représentante titulaire de la commune des Salces,
24. Monsieur Michel DUPUY, représentant titulaire de la commune des Salelles,
25. Monsieur Lucien MAZOYER, représentant titulaire de la commune du Luc,
26. Monsieur Jeremy PIC, représentant titulaire de la commune de Marvejols,
27. Monsieur Joël NURIT, représentant suppléant de la commune du Masegros-Causse-Gorges,
28. Monsieur Michel THIBON, représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française,
29. Monsieur François-Xavier JONOT, représentant titulaire de la commune de Molezon,
30. Madame Nadine TOIRON, représentante suppléante de la commune de Mont-Lozère-et-Goulet,
31. Madame Magali MOURGUES, représentante

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE_017_2026-DE

A G E D I

32. Monsieur Patrice CHATEUNEUF, représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
33. Madame Elisabeth MENDRAS, représentante titulaire de la commune de Pied-de-Born,
34. Madame Véronique GIACCOBI, représentante titulaire de la commune de Saint-André-de-Lancize,
35. Monsieur Alain SOBLECHERO, représentant suppléant de la commune de Saint-Bauzile,
36. Madame Martine THOMAS, représentante titulaire de la commune de Saint-Bonnet-Laval,
37. Monsieur Joël GROUSSET, représentant titulaire de la commune de Saint-Germain-du-Teil,
38. Monsieur Philippe GIRAL, représentant titulaire de la commune de Saint-Hilaire-de-Lavit,
39. Monsieur Jean-Marc MORIN, représentant titulaire de la commune de Saint-Jean-la-Fouillouse,
40. Monsieur Laurent ALVAREZ, représentant titulaire de la commune de Saint-Léger-de-Peyre,
41. Madame Agnès RIBAUTE, représentante suppléante de la commune de Saint-Martin-de-Boubaux,
42. Monsieur Pierre BONNET, représentant titulaire de la commune de Saint-Michel-de-Dèze,
43. Madame Nicole FIRMIN, représentante titulaire de la commune de Saint-Pierre-de-Nogaret,
44. Monsieur Eric AMIEL, représentant titulaire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue,
45. Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY, représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,
46. Monsieur Daniel BARBERIO, représentant titulaire de la commune de Vialas,
47. Monsieur Laurent SUAU, représentant titulaire du Département de la Lozère,
48. Monsieur Denis BERTRAND, représentant titulaire du Département de la Lozère,
49. Monsieur Jean-Paul POURQUIER, représentant titulaire du Département de la Lozère,
50. Monsieur Robert AIGOIN, représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Jean-Paul ELZIERES représentant titulaire de la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française,
3. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint-Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE_017_2026-DE

A G E D I

Objet : Schéma de Résilience

Les usages du numérique prennent une place de plus en plus importante dans le quotidien des particuliers, des entreprises, des organisations, d'où l'importance de protéger les infrastructures inhérentes à ces derniers. Nous l'avons encore vu récemment lors d'une panne générale d'Orange.

Des événements climatiques récents ont déjà mis en péril la viabilité de certaines de ces infrastructures, c'est pourquoi de nombreuses collectivités s'interrogent sur la mise en place de stratégies d'anticipation des risques et de protection des réseaux.

L'ANCT et la Banque des Territoires suivent ces sujets de très près et encouragent vivement les collectivités à s'en emparer. Réaliser un schéma de résilience n'est pas une obligation mais est fortement recommandé. Consciente de ces enjeux, la Banque des Territoires a décidé de rendre éligible aux financements de son plan d'adaptation au changement climatique, la réalisation de schémas de résilience.

Le déploiement de notre réseau fibre étant pratiquement terminé, se pose maintenant la question de sa pérennité et de sa capacité à faire face à des crises, qu'il s'agisse de risques climatiques (incendies, inondations...), technologiques, cyber, d'actes de malveillance, d'accidents de travaux... Pour la Banque des Territoires, les risques climatiques apparaissent comme les plus importants à traiter et à endiguer.

L'arrêt progressif du réseau cuivre fait de la résilience de notre réseau FTTH un sujet d'autant plus prioritaire puisqu'il ne restera, à terme, que la fibre optique comme réseau filaire. La dépendance au réseau FTTH est de plus en plus forte, même si les réseaux mobiles et réseaux satellites viennent en complémentarité.

Le but du schéma de résilience est d'identifier les risques et points de fragilité du réseau pesant sur l'infrastructure numérique, rechercher des axes d'amélioration et des solutions, proposer un plan d'actions avec coûts estimés et modalités de mise en œuvre.

Il existe plusieurs axes d'intervention : une nécessité d'investissement (pour renforcer le réseau - prévention), une nécessité d'organiser les compétences et une nécessité de réaction (pour améliorer les capacités de gestion de crise - action).

La rédaction d'un schéma de résilience doit se faire en collaboration étroite avec l'opérateur d'infrastructure, qui exploite le réseau et qui est donc l'acteur central de la résilience. C'est pourquoi nous avons échangé avec Alliance THD qui est intéressé par ce sujet et participera aux discussions.

En termes d'investissement, d'après une étude Infranum, d'une manière générale, il peut s'agir de finir de boucler et d'enfouir les réseaux de collecte, déplacer ou rehausser les NRO qui seraient en zone inondable, enfouir les réseaux de transport et les lignes principales du réseau de distribution en aérien, surtout s'ils traversent des zones boisées, protéger les installations contre la malveillance. Les coûts de ces actions sont considérables.

De nombreux coûts relatifs à la résilience (maintenance préventive et curative, enfouissement, sécurisation...) incombent à Alliance THD dans le cadre du contrat de DSP, mais les enveloppes prévues à cet effet peuvent ne pas être suffisantes pour parvenir à une résilience de qualité, il faudra donc étudier les solutions pour financer certains travaux potentiellement lourds. En parallèle, d'autres actions notamment organisationnelles (gestion de crise avec la Préfecture...), sont moins onéreuses tout en étant efficaces. Le schéma de résilience a donc pour but d'établir les actions à mener pour avoir un réseau plus pérenne et d'en étudier les options de financement. Il faut noter que la résilience de la Fibre est très dépendante d'autres secteurs, comme celui de la distribution d'électricité ou du transport.

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE_017_2026-DE

A G E D I

Le réseau étant commun entre le Lot, l'Aveyron et la Lozère, il paraît pertinent de se regrouper pour commander la prestation (modalités à définir) car le cabinet sélectionné pourrait mutualiser certaines études. Il y aura, bien entendu, 3 schémas distincts afin d'adapter chacun d'entre eux aux spécificités de chaque département. Pour l'instant le Lot est favorable à la rédaction de ce schéma, l'Aveyron comme la Lozère ne se sont pas encore positionnés.

Les premiers chiffrages estimatifs s'élèvent à un coût aux alentours de 25 000€ par département, coût qui pourrait être minoré en fonction des subventions que nous pourrions éventuellement toucher (Banque des Territoires...).

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la nécessité de poursuivre la réflexion sur la pertinence de l'élaboration d'un schéma de résilience.

Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND